

# École maternelle Louis Pasteur

12 rue des Veaux 67000 Strasbourg  
Tél : 03 88 35 52 36  
Courriel : ce.0670262W@ac-strasbourg.fr

## Compte rendu du 2<sup>ème</sup> conseil d'école

MARDI 7 FEVRIER 2017

### Présents :

Louise Bittendiebel, Isabelle Champougny, Anne Chevillard-Pradier, Michèle Trometer, enseignantes ;  
Anne-Laure Bourger, Magali Desbois, Elise Michot-De Saint Hilaire, Jean-Charles Vernaelde : parents  
délégués  
Robert Herrmann, adjoint au maire ; Céline Flick, responsable du périscolaire ; Jean-Marie Vix, concierge

### Points mairie :

1. **Vigipirate** : Mise en place à moitié satisfaisante, par manque de personnel

8h10 à 8h30 : surveillance par maîtresse ou Atsem, en alternance sur la semaine  
11h50 : surveillance par la directrice  
13h40 – 13h50 : les 2 Atsem sont en pause et les enseignantes en classe : personne  
15h35 : tous les adultes sont occupés avec les enfants : personne  
15h50 : porte de l'école fermée à clé, surveillance par le périscolaire

**Proposition** : dotation d'1/2 poste supplémentaire d'ATSEM – actuellement : 2 postes temps plein et 1 poste à 50%, le matin. La présence d'une 3<sup>ème</sup> ATSEM l'après-midi permettrait, entre autre, de décaler les pauses et d'avoir ainsi une surveillance possible à 13h40 et à 15h35.

2. **Mesures matérielles de sécurisation et autres travaux**: Bandes opacifiantes sur fenêtres /  
Visiophones / Opacification de la cour / Escalier de secours dans la cour arrière

Voici les réponses de la ville sur les divers points :

Boîte aux lettres pas étanche : en cours

Livraison tapis entrée : livré mais non conforme (*livré et posé depuis la réunion*)

Éclairage cour côté jardin : réglé

Ordinateur dans les classes : en cours

Taille des arbres : programmée en février

Toxicité baies : arbustes remplacés

Bandes opacifiantes : le dispositif de sécurisation des écoles à la suite de l'audit n'a pas encore été arrêté.

Escalier de secours, côté cour arrière : refusé

Système d'alarme : la ville n'a pas encore statué. (*Depuis, Mme Buffet, adjointe au Maire, en charge de la vie scolaire, nous a informés que deux dispositifs d'alerte-alarme allaient être testés dans quelques écoles de Strasbourg, pour être ensuite installés dans toutes les écoles au plus tard à la fin de l'année scolaire 2018/2019.*)

Visiophones : travaux prévus (*installés, depuis la réunion*)

3. **PPMS et enfants à besoins médicaux spécifiques** : Besoin d'un adulte supplémentaire à l'étage. PPMS : les exercices d'évacuation (lors de l'alerte incendie ou du Plan Particulier de Mise en Sécurité) ont mis en évidence le besoin d'un adulte supplémentaire à l'étage. En effet, pour faciliter l'évacuation, les 2 classes du 1<sup>er</sup> étage sortent par des issues diamétralement opposées. Deux adultes sont donc nécessaires pour chaque classe : un pour guider les enfants et le 2<sup>ème</sup> pour vérifier que personne ne reste en arrière. Actuellement, les deux maîtresses se partagent une ATSEM. Il manque donc un adulte pour assurer la sécurité des enfants.

Besoin également d'un adulte pour que les soins inscrits dans les PAI (Projet d'Accueil individualisés) puissent être administrés sans que cela soit au détriment des autres élèves – 2 enfants nécessitent une attention toute particulière en raison de leurs PAI.

#### 4. Déplacement des ordinateurs de la BCD dans les salles de classe :

Ville : Des mesures pour poser les nouveaux câblage ont été prises. (le câblage n'a pas encore eu lieu depuis la réunion)

#### 5. Local poubelle - *Réitération de la demande* : toujours dangereux car les planches sont fragilisées.

Ville : Le déplacement du local poubelle ne sera pas réalisé car la dépense n'est pas prioritaire.

#### 6. Pied des arbres : **DANGER** : comblement des creux et bosses demandé

Des mesures correctives doivent être apportées : URGENT. Il est précisé d'être attentif à ne pas remettre le même type de revêtement que l'existant, qui n'a pas tenu un an.

#### Banc adulte

Demande réitérée.

#### 7. Restauration scolaire et renouvellement du marché public

Ville : Le marché prévoit l'utilisation de contenants inertes, l'objectif étant l'atteinte de 100% à l'issue du marché.

Cf. fiche-presse en pièce jointe du présent compte-rendu (disponible sur le site web de l'école).

#### 8. Aménagement de la place Mathias Mérian

Projet « Strasbourg, ça pousse », à l'initiative de la mairie : aménagement participatif d'un jardin avec la participation des enfants d'une classe de l'école, qui viendront faire des plantations. L'objectif est que les habitants du quartier, et notamment les familles fréquentant l'école Louis Pasteur, réinvestissent cette place. Collage par une artiste d'une fresque murale. Installation d'animations et d'équipements éphémères. L'inauguration de cette place aura lieu samedi 25 mars 2017 à 11h30.

#### 9. Périscolaire :

Les parents délégués interpellent la responsable du périscolaire sur les activités proposées, la possibilité d'avoir un animateur supplémentaire et l'affichage d'un trombinoscope.

Les animateurs sont embauchés par la Ville, pour le périscolaire du midi et du soir. Ils sont en accueil de loisirs pendant les vacances. Les titulaires ont le BAFA ou BAFD.

Ils prennent en charge les enfants à la sortie de la classe, goûter, récréation, puis ils proposent des animations par ateliers, dans différentes salles : motricité, histoire biblio, kapla, bricolages et des activités libres.

La règle est de 1 animateur pour 20 enfants. Il n'est pas possible d'avoir un animateur en plus.

Proposition : Organisation d'une réunion entre les enseignants, les ATSEM et les animateurs périscolaires pour échanger sur les règles communes dans les locaux de l'école. Il est noté la difficulté de trouver un horaire de réunion pendant lequel tous seraient disponibles. A priori, seul le temps de prérentrée permettrait de réunir simultanément tous les acteurs.

Trombinoscope : Il est en place devant la salle de grande garderie.

L'école demande à ce que le matériel de l'école utilisé par le périscolaire soit rangé à l'endroit où il a été trouvé lors de l'emprunt. Le matériel se trouvant dans le grand placard blanc de la salle de jeu est à usage exclusif de l'école. Il est demandé que tout objet cassé lors de son utilisation par le périscolaire soit signalé à la direction de l'école.

#### 10. Maison des jeux : Partage des locaux et du matériel

Le matériel se trouvant dans la salle de jeu ne doit pas être utilisé par l'association, à l'exception des tapis de sport, rangés dans le local blanc, qui peuvent être utilisés pour le repos des enfants.

Tout autre matériel (scolaire ou jouets) de l'école n'a pas à être utilisé par l'association.

Il est demandé de veiller à ce que chaque doudou reste sur son lit, dans la salle de sieste, et ne soit pas déplacé.

Il est précisé qu'il s'agit de la seule association du centre-ville proposant la sieste.

## Points école :

### Horaires, responsabilité, sécurité, poussettes

La directrice rend attentifs les parents au respect des règles suivantes :

- Arriver avant 8h30 précises. A 8h35, le portail sera fermé.
- Attendre la sonnerie de 13h40 pour entrer dans le bâtiment.
- Conduire l'enfant jusque dans sa classe et le confier à la maîtresse.
- Passer aux WC avant d'arriver en classe.

Poussettes : Il est demandé aux parents de laisser les poussettes dehors. Le hall est trop exigu pour permettre à toutes les poussettes d'y stationner.

### Carnet de réussite

Le carnet de réussite remplace le bulletin scolaire.

Une réunion à ce sujet est prévue avec l'ensemble des parents jeudi 23 mars à 17h30.

Le carnet de réussite leur sera remis en mains propres lors de cette réunion, ce qui permettra un échange avec les maîtresses.

### Organisation kermesse

Une réunion a eu lieu le 30 janvier dernier, qui a réuni 6 parents, dont 2 parents délégués.

### Divers

Carnaval : mardi 28 février, les enfants pourront venir déguisés.

Un goûter est prévu : beignets, jus de pomme

Il est demandé aux parents de lire le cahier de vie avec leur enfant, de le compléter et de le rapporter à l'école pour que l'enfant présente à la classe ce qu'il y a ajouté et que les maîtresses puissent continuer à le garnir. C'est un véritable outil pédagogique.

## Points parents :

### 1. Bilan du café des parents :

Le bilan est positif et de nouveaux cafés parents seront organisés.

### 2. Bilan des nouveaux rythmes scolaires :

M. Herrmann conseille de faire remonter les messages relatifs aux rythmes scolaires via une organisation ou une action commune avec les autres écoles.

Les représentants des parents d'élèves peuvent écrire à la Ville pour savoir s'il existe une évaluation de la mise en place de ces nouveaux rythmes ou s'il est prévu de le faire.

Fin de la séance

Anne Chevillard-Pradier  
Directrice



Anne-Laure Bourger  
Secrétaire

